

Le 10 octobre 2023

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2023-314

Achats publics

Accord-cadre de travaux de renouvellement  
et extension des réseaux, lot 1  
« forte technicité »

Marché subséquent de mise en séparatif du  
réseau d'assainissement rue Alfonse Daudet  
sur la Commune de Mably  
passé avec la société  
EUROVIA DALA – AGENCE LMTP

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	13 OCT. 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles R.2162-1, R.2162-2, R.2162-3, R.2162-5, R.2162-6, R.2162-7, R.2162-10, R.2162-11 et R.2162-12 du code de la commande publique relatifs aux accords-cadres exécutés au fur et à mesure par marchés subséquents ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence « Assainissement » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DCC 2021-050 du 25 mars 2021, autorisant le Président à attribuer et signer les marchés subséquents issus de l'accord-cadre de travaux de renouvellement et extension des réseaux lot 1 « forte technicité », quelques soient leurs montants, dans la limite des crédits inscrits au budget annexe « assainissement » ;

Considérant que Roannais Agglomération a attribué l'accord-cadre de renouvellement et extension des réseaux lot 1 « forte technicité » aux sociétés EUROVIA DALA – AGENCE LMTP, SADE, CHAVANY TP, COLAS France TPCF et POTAIN TP ;

Considérant que les titulaires de l'accord-cadre ont été remis en concurrence par la consultation du marché subséquent de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue Alfonse Daudet sur la Commune de Mably publiée le 19 juin 2023 ;

Considérant les 5 offres reçues ;

Considérant l'analyse des offres ;

## DECIDE

- D'approuver le marché subséquent de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue Alfonse Daudet sur la Commune de Mably au vu des prix fixés par le bordereau des prix unitaires à la société EUROVIA DALA – AGENCE LMTP ;
- De préciser que le montant estimatif du marché s'élève à 454 939,31 € HT ;
- De dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget Général - section d'investissement.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,  
**Yves NICOLIN**,  
Maire de Roanne